

REGLEMENT INTERIEUR Ludothèque « Le Petit Prince »

Ce présent règlement a été remis à jour le 01 Janvier 2023.

Ludothèque « Le Petit Prince »

Quartier Mermoz

54240 JOEUF

Tél : 03.82.22.11.01

Mail : ludotheque@olc54.fr

ARTICLE I :

La ludothèque est un lieu de rencontres intergénérationnelles et interculturelles autour du jeu et du jouet (espace « jeu sur place », prêt et location de jeux, jeux surdimensionnés, animations...). C'est aussi un espace de lien social et de soutien à la fonction parentale.

ARTICLE II :

Les adhésions sont valables pour 1 an de date à date.

L'accès à la ludothèque doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable et au règlement d'une cotisation dès la première visite si la personne souhaite rester dans la structure.

Pour toute inscription, un justificatif de domicile (facture EAU, E.D.F, GAZ...) datant de moins de 3 mois sera demandé.

Le montant de l'adhésion est déterminé selon le lieu d'habitation principale de la famille adhérente :

Sans prêt de jeu

Adhésion familiale du territoire OLC 10.00 euros

Adhésion familiale du territoire HORS OLC 15.00 euros

Avec prêt de jeux

Adhésion familiale du territoire OLC 15.00 euros

Adhésion familiale du territoire HORS OLC 20.00 euros

Accueil ponctuel : toute personne venant occasionnellement à la ludothèque devra s'acquitter d'une cotisation de 1,50 euros par visite et par enfant.

Les animations qui ponctuent l'année (Halloween, Saint-Nicolas, Noël, Pâques, etc...) sont **réservées aux adhérents et sur inscription.**

Adhésion Association du territoire OLC 20.00€ par site

Adhésion Association hors territoire OLC 50.00€ par site

Si adhésion sans prêt : possibilité de pouvoir emprunter des jeux en cas de changement d'avis en cours d'année

Carte pour 10 jeux empruntés + 2 gratuits 8.00 €

Prêt de jeux gratuit pour les écoles **OLC**

Interventions extérieure Association : **20€ l'heure**

Les chèques sont libellés à l'ordre de régie ludothèque « Le Petit Prince ». Une carte d'adhérent est remise lors de l'inscription. Il est important de la présenter pour l'accès aux espaces et pour le prêt de jeu.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées doit être signalé.

La ludothèque est un espace dédié aux 0-6 ans. Les familles peuvent néanmoins venir accompagnées de la fratrie (frères et sœurs de plus de 6 ans). La présence d'un adulte est obligatoire.

Les accompagnants et les joueurs sont invités à respecter les locaux et à remettre en place chaque jeu après son utilisation.

Pour le respect du rythme de l'enfant, le temps de jeu est limité à 1h30. La possibilité d'accueil est de 50 personnes. En cas d'affluence, l'équipe de ludothécaires sera dans l'obligation d'organiser une régulation.

ARTICLE III :

Horaires d'ouvertures au public

	MATIN	APRES – MIDI
LUNDI		14h00 - 18h00
MARDI	09h00 – 12h00	14h00 – 18h00
MERCREDI	09h00 – 12h00	14h00 – 18h00
JEUDI	09h00 - 12h00	FERME
VENDREDI		14h00 –18h00

Ces horaires pourront être modifiés en fonction des nécessités de fonctionnement de la ludothèque.

ARTICLE IV

La ludothèque est un espace de jeu libre où chacun peut entrer et sortir sans contraintes.

Ce n'est pas un lieu de garderie mais un lieu d'échange et de convivialité autour du jeu.

Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, le jeu libre (non dirigé par les adultes) est mis en valeur. Cependant, les adultes sont chaleureusement invités à partager le jeu de leurs enfants si ces derniers le leur demandent.

Les ludothécaires sont disponibles pour conseiller dans le choix des jeux.

Jeux de règles : l'âge préconisé pour le jeu de règle est d'au moins 2 ans. Toutefois les enfants les plus jeunes peuvent se les approprier, à condition qu'un adulte soit présent pour les conseiller et les aider à jouer. Chacun peut jouer à autant de jeux qu'il le souhaite à condition de respecter le matériel, le lieu, et les personnes présentes.

Pour des raisons de sécurité (risque d'ingestion de petites pièces de jeu), l'accès à la salle de jeu de société pour les plus jeunes enfants doit être sous surveillance d'un adulte.

Pour préserver la qualité des conditions d'animation, et s'agissant d'un lieu public, les comportements dangereux pour la vie collective sont interdits. Il est conseillé de respecter les principes élémentaires de savoir-vivre.

Par mesure d'hygiène la consommation d'une collation à l'heure du goûter par les enfants qui le souhaitent se fera dans l'espace prévu à cet effet, et chacun se lavera ensuite les mains avant de reprendre jeux et jouets.

Les enfants doivent entrer déchaussés dans la ludothèque. Pour les adultes des sur-chaussures sont à disposition à l'entrée. Il n'est pas autorisé d'être pieds nus.

A l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels, les animaux ne sont pas autorisés dans les locaux de la ludothèque.

La ludothèque se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui. Ni le personnel, ni OLC ne peuvent être tenus pour responsable en cas d'accident. Des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu et le non renouvellement de l'inscription.

ARTICLE V :

Le prêt de jeu s'effectue uniquement sur les temps d'accueil.

Il est limité à 3 jeux par emprunt sur une durée maximum de 15 jours. Par respect pour tous, ce délai doit être tenu. Tout retard est sujet à des pénalités financières voir conditions générales du prêt de jeu.

Les piles nécessaires au fonctionnement de certains jeux ne sont, généralement, pas fournies par la ludothèque.

Les jeux font l'objet d'un entretien régulier à la ludothèque, ils doivent être rendus propres

La ludothèque **n'est en aucun cas responsable** de toutes les conséquences dommageables pouvant résulter de l'usage des jeux prêtés.

ARTICLE VI :

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement. Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.

En cas de tentative de dégradation des locaux, de détérioration ou de vols de matériel, OLC se réserve le droit de poursuivre en justice les auteurs de ces agissements.

Les usagers sont entièrement responsables de leurs effets personnels. La ludothèque décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Fait à AUBOUE, le 1 JANVIER 2023

**Le président
LUC RITZ**